

Conseil Municipal PROCES-VERBAL

Séance du LUNDI 24 JUNI 2019 à 18h30

Sous la Présidence de M. Christian PEYRON, Maire.

Étaient présents :

Cl. RAFINESQUE - J. BERNARD - B. SANCHEZ - C. ROS - F. BALBI - R. ROCHE - J. LEBEGUE - M.A. ALTIER - R. ROUX - G. MARCHAND - B. RIGGIO - B. ROMANINI - JF. TRAMIER - V. VICENTE - P. CHARLES - A. DEPEYRE - Cl. COTTIN - Y. CHETTOUH - A. GARCIA - F. BRUNA - S. BASTET -

Procurations : N. GILLET à J. BERNARD - M. LOPEZ à S. BASTET - B. LABARRE-LEBOUC à F. BRUNA

Absents Excusés : C. FAURE - Th. SABATIER - A. GARCIA

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : M. PEYRON.

M. Patrice CHARLES se porte candidat et est élu à l'unanimité.

2/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 20 mai 2019.

3/ MARCHÉ PUBLIC RELATIF A L'ACHAT D'UN MATERIEL COMPLET DE TESTS PSYCHOMETRIQUES – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LES COMMUNES DE MONDRAGON, LAPALUD, MORNAS ET BOLLENE

Rapporteur : Mme ROS.

Arrivée de Mme Aurélie GARCIA.

Accord unanime pour constituer un groupement de commande avec les communes de Mondragon, Mornas, Lapalud et Bollène pour l'achat d'un matériel complet de tests psychométriques au profit de la psychologue scolaire.

4/ CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LE SYNDICAT D'ENERGIE VAUCLUSIEN POUR L'EXPLOITATION D'UNE STATION DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE)

Rapporteur : M. RAFINESQUE.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public avec le Syndicat d'Energie Vauclusien pour l'exploitation d'une station de recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Monsieur BASTET demande où sont prévus les emplacements. Monsieur le Maire lui répond qu'ils n'ont pas encore été définis.

5 / TRANSERT AU SYNDICAT D'ENERGIE VAUCLUSIEN DE LA COMPÉTENCE OPTIONNELLE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULES HYBRIDES ET ELECTRIQUES (IRVE)

Rapporteur : M. RAFINESQUE.

Accord unanime pour autoriser le transfert de la compétence optionnelle infrastructure de recharge pour véhicules hybrides et électriques au Syndicat d'Energie Vauclusien.

6 / MODALITÉS D'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE « MAITRISE D'OUVRAGE ET MAINTENANCE DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES HYBRIDES ET ELECTRIQUES (IRVE)

Rapporteur : M. RAFINESQUE.

Approbation à l'unanimité des modalités d'exercice de la compétence « maîtrise d'ouvrage et maintenance des infrastructures de recharge pour les véhicules hybrides et électriques.

7 / CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE MONDRAGON ET LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE POUR L'IMPLANTATION D'UN EMETTEUR RADIO

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention entre la Commune et le SDIS 84 pour l'implantation d'un émetteur radio sur le bâtiment de l'ancien centre de secours.

8 / PERSONNEL – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉS 2019

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel au service animation dans le grade d'adjoint d'animation non titulaire à temps complet à compter du 2 septembre 2019, pour une durée de 3 mois.

9 / PERSONNEL – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉS 2019

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel au service éducation dans le grade d'ATSEM 2^{ème} classe, non titulaire à temps non complet (25/35h) à compter du 30 août 2019 jusqu'au 31 août 2020.

10 / PERSONNEL – CREATION D'UN POSTE SERVICE EDUCATION

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour modifier le tableau des effectifs suite au départ à la retraite d'un agent.

11/ TRAVAUX PLACE VIGNARD : ENTREPRISE RETENUE

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour retenir l'offre de l'entreprise EIFFAGE au prix de 367 656,40 € pour la réalisation des travaux d'aménagement de la Place Léonce VIGNARD.

12/ DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR TRAVAUX D'AMENAGEMENT PLACE VIGNARD

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour solliciter auprès de la CCRLP un fonds de concours de 52 074,57 € en vue de participer au financement des travaux d'aménagement de la place Léonce VIGNARD.

13/ MODIFICATION N°1 A LA DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE SPORTIF

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour solliciter auprès de la CCRLP une diminution de 41 304,66 € au fonds de concours initial de 202 946,10 € attribué le 8 janvier 2018, portant ainsi la demande de fonds de concours pour l'opération de l'aménagement de l'espace sportif à 161 641,44 €.

14/ MODIFICATION N°2 A LA DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION DE L'ESPACE ASSOCIATIF MARCEL PAGNOL

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour solliciter auprès de la CCRLP une diminution de 17 256,35 € au fonds de concours de 471 152,68 € attribué le 27 septembre 2018 et de porter ainsi le fonds de concours pour l'opération de construction d'un espace associatif Marcel Pagnol à 453 896,33 €.

15/ MODIFICATION N°2 A LA DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR L'AMENAGEMENT DU GYMNASSE

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour solliciter une diminution de 7 927,58 au fonds de concours de 74 237,45 € attribué le 17 décembre 2018 et de porter ainsi le fonds de concours pour l'opération d'aménagement du gymnase à 66 309,87 €.

16/ SOLLICITATION FRAT 2019 SUR LE PROJET DE L'AMENAGEMENT DE LA PLACE VIGNARD

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour solliciter l'attribution du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire exercice 2019 dans le cadre de l'opération d'aménagement paysager de la Place Léonce VIGNARD, pour un montant plafonné à 60 000 €.

17/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention entre la Commune et l'Amicale des sapeurs-pompiers pour l'utilisation d'une salle située dans l'ancien centre de secours.

18/ APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ASSAINISSEMENT 2018

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation unanime du rapport annuel d'assainissement 2018.

19/ CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE ENTRE LA COMMUNE ET LE SYNDICAT « FONTJOYEUSE »

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de servitude de passage entre la Commune et le Syndicat « Fontjoyeuse » définissant les conditions d'occupation des réseaux existants.

Cependant, concernant la contrepartie annoncée relative à l'entretien du fossé :

- Ne prend pas part au vote : 2 (Messieurs RAFINESQUE et TRAMIER),
- Abstention : 2 (Mesdames CHETTOUH et GARCIA)
- Contre : 22

L'association syndicale de Fontjoyeuse avait permis le passage des réseaux sur sa parcelle pour le branchement du stade Gabriel Menu. Il s'agit donc d'une régularisation.

Toutefois, Monsieur le Maire s'oppose à l'entretien des fossés et précise que la tâche revient à l'association. Il ajoute qu'il est compliqué de dépêcher les services communaux pour entretenir un espace vert du domaine privé.

20/ CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE 2019 (CDST 2019)

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour solliciter l'attribution du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2019 (CDST) dans le cadre des travaux d'aménagement du bâtiment PMU, dont les travaux sont estimés à 159 918.93 €.

21/ CONVENTION DE BENEVOLAT – INTERVENANT A L'ALSH – ACTIVITE « SPACE PAINTING »

Rapporteur : M. PEYRON.

Départ de Monsieur Robert ROUX.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention entre la Commune et Monsieur TRUC, intervenant à l'ALSH sur une activité de « Space Painting ».

22/ DENOMINATION D'UNE VOIE « TRAVERSE DE LA BOULE LYONNAISE

Rapporteur : M. RAFINESQUE.

Accord unanime pour nommer une voie « Traverse de la Boule Lyonnaise » située rue de la Paix et débouchant sur le boulevard Séraphin Perrot.

Monsieur RAFINESQUE précise qu'il y a quelques années de cela, il était organisé des concours de boules dans cette impasse.

Il ajoute que pour des raisons de sécurité, il est instauré un seul sens de circulation depuis la rue de la Paix vers le boulevard Séraphin Perrot.

23/ MODIFICATION DE LA DELIBERATION RELATIVE A LA CESSION DU CHEMIN RURAL N°88 AU GROUPE PRADIER CARRIERES

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour annuler et modifier la délibération n°130/2018 du 27 septembre 2018 portant sur la superficie totale de chemin rural n°88 à 2 816 m² au lieu de 3 207 m².

24/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PAR LE SDIS DE VAUCLUSE DE L'ANCIEN CENTRE DE SECOURS A LA COMMUNE DE MONDRAGON

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de l'ancien centre de secours entre la Commune et le SDIS 84.

25/ RETROCESSION A LA COMMUNE DES LOCAUX DE L'ANCIEN CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MONDRAGON

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime de la rétrocession à la Commune par le SDIS 84 des locaux de l'ancien centre de secours et d'incendie de Mondragon.

26/ MOTION DE SOUTIEN AUX AGENTS DE LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Rapporteur : M. PEYRON.

Avis favorable sur la motion de soutien aux agents de la DGFIP pour le maintien d'un maillage du territoire par les services de la Direction Générale des Finances Publiques.

27/ INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (M. PEYRON)

Arrêté décidant la révision d'un loyer d'un bien communal

- ✓ Le loyer mensuel de l'emplacement n°6 du parking collectif situé rue Anatole France, occupé par Monsieur André WASILEWSKI est porté à 42.18 € à compter du 1^{er} juin 2019,
- ✓ Le loyer mensuel de l'emplacement n°8 du parking collectif situé rue Anatole France, occupé par Monsieur Joseph MARTINEZ est porté à 42.18 € à compter du 1^{er} juin 2019,
- ✓ Le loyer mensuel de l'emplacement n°3 du parking collectif situé rue Anatole France, occupé par Madame et Monsieur Henri CCHAT est porté à 42.18 € à compter du 1^{er} juin 2019,
- ✓ Le loyer mensuel de l'emplacement n°4 du parking collectif situé rue Anatole France, occupé par Monsieur Serge BROSSARD est porté à 42.18 € à compter du 1^{er} juin 2019,

- ✓ Le loyer mensuel de l'emplacement n°2 du parking collectif situé rue Anatole France, occupé par Madame et Monsieur Stéphane ANDRÉ est porté à 42.18 € à compter du 1^{er} juin 2019.

La séance est levée à 19h45.

Fait à MONDRAGON, le 25 Juin 2019.

**Le Maire,
Christian PEYRON.**



**Le Secrétaire de séance,
Patrice CHARLES.**